

**L'Abeille de la Nouvelle-Orléans**

Fondée le 1er Septembre 1827.

Journal Hebdomadaire publié par la  
**NEW ORLEANS BEE**  
PUBLISHING CO., LTD.

## Prix de l'Abonnement

Pour l'Etranger, un an ..... \$3.50  
 Pour les Etats-Unis, un an ..... 3.00  
 Pour les Etats-Unis, six mois ..... 1.50  
 Pour les Etats-Unis, quatre mois 1.00  
 Pour les Etats-Unis, un mois ..... .25

Bureaux: 520 rue Conti, Nouvelle-Orléans, La.

Enregistré à la Poste de la Nouvelle-Orléans, La., comme matière de deuxième classe, conformément à l'acte du 3 mars 1879.

**Une Marque de Sympathie**

M. Charles Bayet, Consul Général de France à la Nouvelle-Orléans, qui nous a si souvent manifesté tout l'intérêt qu'il porte à notre passé, notre histoire et aux monuments qui s'y rattachent, comme nous déplore très vivement la perte de notre Opéra Français. Dès qu'il fut avisé du sinistre il en informa sa suite. Son Excellence, M. J. J. Jusserand, Ambassadeur de France aux Etats-Unis. Ce grand ami de la Louisiane et des institutions qui marquent tout son passé de gloire et de civilité

(Signed) Jusserand.

Nous remercions M. Jusserand de cette marque de profonde sympathie. Nous savons combien elle est sincère et précieuse.

**Causières du Lundi**

Sous la présidence de Mme Alfred Leblanc, la société des "Causières du Lundi" a tenu, samedi soir, sa réunion de quinzaine, honorée de la présence de M. le Consul Général de France, dans l'une des salles du

salle nécessité de remplacer pour

\$15,000,000

**Ville de Lyon**

\$15,000,000

**Ville de Marseilles**

\$15,000,000

**Ville de Bordeaux**

Bons du Trésor à 15 ans d'Echéance Remboursables en or et Productifs d'Intérêt à 6 pour cent l'An

Dûs le 1er Novembre 1934.

INTÉRÊT PAYABLE LE 1er MAI ET LE 1er NOVEMBRE.

Maurice Casenave, Esq., Directeur Général de la Mission Française aux Etats-Unis, dans une lettre datée le 1er Novembre 1919, écrit en partie comme suit:

"Ces bons sont émis pour remplacer les fonds dont on s'est servi pour rembourser, le 1er novembre 1919 les bons de ces villes demeurant non-payer, des \$36,000,000 de bons émis précédemment, et pour d'autres utilisés. Chaque émission sera une obligation directe de la ville émettant ces bons, et seront les seuls emprunts extérieurs de ces villes maintenant débours."

Les bons seront émis en formes de coupons, en dénominations de \$1000, \$500 et \$100, et porteront intérêt du 1er novembre 1919, au taux de Six Pour Cent par an, payable tous les six mois, le 1er mai et le 1er novembre. Le principal et l'intérêt des bons seront payables en or des Etats-Unis, de l'Allemagne et purifié existant le 1er novembre 1919, sans déduction pour n'importe quelles taxes préférées ou futures du gouvernement français, des municipalités ou autres villes françaises. Le gouvernement de la République Française a consenti à entreprendre, pour pouvoir permettre aux villes de Lyon, Marseilles et Bordeaux, ou n'importe laquelle d'elles, de payer l'intérêt sur le montant principal de l'emprunt en or ou en la ville de New York, de fournir à chacune d'elles, si c'est nécessaire (en change pour des billets de banque ou autre monnaie courante), de l'or en quantité nécessaire, et autorisé son exportation pour cette intention.

Comme c'est établi par les lois de France gouvernant les municipalités, les finances de ces villes, et l'autorité d'emprunter de l'argent, prélever des taxes et exécuter les budgets annuels, sont sous le contrôle et la surveillance du gouvernement national français. Sous cette surveillance les autorités municipales de Lyon, Marseilles et Bordeaux ont suivi une ligne de conduite fiscale, modérée, établissant le crédit de leurs villes sur des bases solides. Les emprunts intérieurs existants maintenant portent un faible intérêt.

Les trois villes sont, après Paris, parmi les plus larges et importants centres commerciaux de la France. Établies dans les temps anciens sur les principales routes de commerce, elles se sont développées fermement et ont atteint leur importance actuelle à cause de leurs avantages économiques naturels. Situées loin de la zone des hostilités, leur condition industrielle, déjà en bon état avant la guerre, a été raffermie substantiellement, depuis 1914, par des facilités additionnelles pourvues par le trafic supplémentaire de la guerre qu'elles ont été appelées à manier, par l'augmentation de leur population et l'expansion de leur commerce.

Considérées séparément:

**LYON** prend rang après Paris comme centre de finance, commerce et manufacture. Ses principales manufactures sont les soieries, et dans la production de ces articles elle est la première au monde. Plus de 90,000 métiers à tisser, employant plus que 200,000 personnes, sont engagés dans ces entreprises. Lyon est la capitale du Département du Rhône, et est située à la confluence du Rhône et de la Saône, deux rivières navigables ayant plusieurs mille de quais sur les deux rives. De grandes facilités de chemins de fer lui fournissent des débouchés à l'intérieur. Les industries locales comprennent des fabriques de métaux, de chimie et de savons, de teintures, de tanineries et de verre. La population de la ville a maintenu le pas avec ses industries, démontrant une augmentation de 523,796 en 1912, à plus de 600,000 (estimé) en 1918. Le total de la dette intérieure s'élevait en 1918 des derniers chiffres disponibles à peu près \$3,500,000. A ce qui doit être ajouté l'émission présente de \$15,000,000, faisant un total d'à peu près \$33,500,000.

**MARSEILLES**, la première ville maritime de la Méditerranée, est un des plus grands ports de mer naturels du monde, et est le terminal du sud du plus grand système de chemins de fer en France. Située sur la rive nord-est du golfe de Lyon, elle contrôle tout le commerce méditerranéen, et expédie et reçoit des cargaisons aux Indes par le canal Suez. Sur une base normale, 21,000,000 de tonnes de cargaisons en gros entrent et sortent annuellement de son port. Sept bassins mouillés, six bassins secs, et treize milles de quais, offrent des facilités pour 2000 navires en même temps. Le trafic en marchandises a augmenté de 4,372,000 tonnes en 1870 à plus de 21,500,000 tonnes en ce moment. Ses industries sont nombreuses et diversifiées, parmi lesquelles sont des fonderies de métaux et des établissements pour la manufacture des huiles végétales et savons. La population a augmenté de 550,619 en 1912 à à peu près 750,000 (estimé) en 1918. Le total de la dette intérieure en 1918 s'élevait à 157,074,097 francs (à 5.18 équivalant \$30,323,184.) A ce qui doit être ajouté l'émission présente de \$15,000,000, faisant un total d'à peu près \$35,323,184.

**BORDEAUX** est le principal port de mer sur l'Atlantique et possède un des plus beaux havres en France. Il est le terminal européen de plusieurs lignes de commerce avec les Amériques, l'Afrique et les îles Britanniques. La construction des vaisseaux est son industrie principale; en plus elle possède un nombre considérable d'autres entreprises manufacturières. La production du vin dans les caudrons avoisinants contribue beaucoup au commerce de la ville; du sucre, raffinerie de la corde, des étoffes de laine, tapis, papier, poterie, faïencerie, sont produits sur une grande échelle. Ses importations principales comprennent des métaux, du charbon anglais, du bois de construction, des grains, et des marchandises manufacturiées. Elle exporte principalement des étoffes en drap, des produits chimiques, différents produits des industries locales et de grandes quantités de vin. Le record avant la guerre démontre des entrées et sorties de navires du port d'une aggrégation de 9,228,000 tonnes. Les grandes additions faites aux capacités de ses quais encore beaucoup plus d'affaires à l'avenir. La population de la ville a augmenté de 261,678 en 1912 à à peu près 305,000 (estimé) en 1918. Le total de la dette intérieure en 1918 s'élevait à 43,412,650 (à 5.18 équivalant \$8,886,612.) A ce qui doit être ajouté l'émission présente de \$15,000,000, faisant un total d'à peu près \$23,386,612.

Application sera faite en temps propre pour faire enregistrer ces bons à la Bourse d'Exchange de New York.

Les soussignés offrent les dits bons, assujettis à la vente précédente, à 92 1/2 pour cent et intérêt acquis à la date de la remise, bons temporaires délivrables si, quand et comme émis. A ce prix les bons rapporteront 6.80 pour cent si ils sont retenus jusqu'à maturité.

Le droit est réservé de rejeter toute application en plein ou en partie.

**KUHN, LOEB & CO.****GUARANTY TRUST CO. OF N. Y.****KIDDER, PEABODY & CO.****CONTINENTAL & COMMERCIAL TRUST & SAVINGS BANK (Chicago)****THE NATIONAL CITY CO.****HARRIS, FORBES & CO.****WM. A. READ & CO.**